

CHARTRE D'UTILISATION DU RESEAU ET D'INTERNET DES PERSONNELS DE LA CITE SCOLAIRE EDOUARD HERRIOT

Cette Charte a pour objet de définir les modalités d'utilisation des accès du réseau informatique et de la connexion à Internet de l'établissement.

Elle s'adresse à **TOUS LES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE SCOLAIRE.**

Elle se réfère à **quatre lois** :

- Loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989
- Loi sur la Liberté de la Presse du 29 juillet 1881
- Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978
- Loi sur la Communication audio-visuelle du 29 juillet 1982 modifiée en 1986.

1. FONCTIONNEMENT DU RESEAU

Les ordinateurs et les accès au réseau (intra et inter) du Lycée sont mis à la disposition des utilisateurs dans un **but uniquement pédagogique.**

Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui est faite de son **nom et de son mot de passe** qui doivent donc demeurer strictement **confidentiels**. Le **mot de passe** est à demander auprès des **administrateurs réseau** ci-dessous mentionnés.

Par ailleurs, il est **interdit d'installer** des logiciels sans l'accord et l'intervention des **Administrateurs réseau (Ange FRANQUIN)**.

2. USAGE D'INTERNET

Dans le cadre particulier des accès à Internet, sont strictement **prohibés** :

- les forums de **discussions**, les sites de « chat » et les messageries,
- les sites **sans intérêts pédagogiques** clairs,
- les **téléchargements** de programmes ou fichiers (non libres de droits, ils sont répréhensibles et l'utilisateur est alors pénalement responsable).

3. A RETENIR

- En cas de non-respect de ces règles, l'utilisateur se verra restreindre puis interdire l'usage du réseau et d'Internet.
- En cas de piratage ou de tentative de piratage du serveur, l'utilisateur se verra interdire l'accès à tout ordinateur de l'établissement.

**ENFIN, CONFORMEMENT A LA LOI, NOUS VOUS
INFORMONS QUE TOUS LES POSTES SONT SOUS
SURVEILLANCE ET QUE TOUS LES SITES VISITES
PEUVENT ÊTRE CONTRÔLES A TOUT MOMENT.**



J'accepte les règles de fonctionnement stipulées dans cette Charte d'utilisation du réseau et d'Internet de la cité scolaire EDOUARD HERRIOT.

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :

A remettre à l'administrateur réseau pour le **11 septembre 2016, délai de rigueur.**